

# branche de MAINTENON

Mise à jour le vendredi 22 janvier 2016

Cette généalogie donne l'ascendance :

- de Marie, épouse de Guiot d'Escrosnes [branche d'ESCROSNES]

---

Les sieurs de la Queue sont une branche de la famille de Maintenon. En 1220, Amaury de la Queue, chevalier, approuve un don fait au prieuré Saint-Thomas d'Epéron par son frère Simon de Maintenon, dit de Villeneuve.

La seigneurie de la Queue, située sur la paroisse de Galluis (aujourd'hui la Queue en Yvelines), relevait de Neaufle et ne devait au comté de Montfort qu'un simple hommage de garde du manoir et la défense de la terre en cas de guerre [Nobiliaire du comté de Montfort].

Un Simon de Maintenon, dit de la Queue, marié avec Marie de Montmorency, est sire de Macy vers 1350 [Lebeuf, 1883].

---

**SIMON**, alias **SIMON de la QUEUE**, chevalier vivant en 1366.

Il tient du châtelain de Neaufle, la Queue, la Perruche et 6 arrières-fiefs.

Le 31-07-1372, il fait hommage au sieur de Chevreuse pour Choisel, Danvilliers et les fiefs de Guignonville appartenant à son épouse.

Le 3 octobre 1373, Pierre de Chevreuse, seigneur de Chevreuse, de Maincourt, de Maurepas, etc..., achète de Simon de Maintenon, seigneur de la Queue, et de Perrenelle, sa femme, fille et héritière de Ferry de Denisy, l'hôtel et la seigneurie de Choisel, et les fiefs dits de Guigneville qui étaient dans la mouvance de la châtellenie de Chevreuse, et dont il avait reçu l'aveu le 31 juillet de l'année précédente.

X avec **Perrenelle de DENISI**, fille et unique héritière de Ferry, vassal de Chevreuse pour Choisel [hommage du 31 juillet 1372], et de Ne... de Choisel [voir branche de DENISI], dont :

1. **Marie**,

X avec **Guiot d'ESCROSNES**, fils de Renaud et de Peronelle de Corbeil [voir branche d'ESCROSNES].

---

Bibliographie :

Pour l'essentiel :

- "*Rambouillet*", tome 3, page 394.

Pour le détail :

- Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1883

---

Questions :

- qui est ce *Ferry de DENISI* ?

- peut-on retrouver l'ascendance de Simon de MAINTENON ou de la QUEUE ?

---

Renseignements divers :

## QUEUE (La)

Cette seigneurie, située dans la paroisse de Galluis, relevait de Neaufle et ne devait au comte de Montfort qu'un simple hommage pour la garde du manoir et la défense de la terre en cas de guerre. Elle appartenait au treizième siècle à une branche de la famille de Maintenon.

En 1220 Amaury de la Queue, de Cauda, chevalier, approuve un don fait au prieuré Saint-Thomas d'Epéron par son frère Simon de Maintenon, dit de Villeneuve ; il porte trois bandes sur son sceau.

1230 : Simon de la Queue est vassal de Montfort pour son manoir, 50 arpents de terre à Boccart et la garde de sa terre. 1260 : Simon de la Queue, chevalier, approuve comme cinquième seigneur la vente du moulin de Guioudel, faite par Pierre Raphoel au prieuré de Basainville ; son sceau, de 4 centimètres de diamètre, porte un écu bandé avec la légende : S : SIMON : DE : LA : COVE : CHEVALIER (Gaignières, Extr. de Marm., p. 272).

Décembre 1262, Jean de la Queue, veuf de Jeanne, donne pour son anniversaire, à l'abbaye de Neaufle-le-Vieux, un arpent de terre au Boulay, tenu de son frère Simon de la Queue [Arch. du château de Galluis).

1283 : Simon et Jean font hommage à Béatrix, comtesse de Montfort.

1281 : Sédille, fille du seigneur de la Queue, reçoit un legs de son grand-père Robert Sans-Avoir, seigneur de Boissy (Archives de Seine-et-Oise, Fonds d'Abbecourt).

Novembre 1286, Simon de la Queue, écuyer, amortit le don du fief aux Perdriaux, fait à l'abbaye de Neaufle par Guérin de Chêne-Rogneux ; sceau globuleux, de 25 mm. Une molette à six pointes dans le champ ; légende : S. SIMON • DE • LA • QEVE. (Archives de Galluis).

Avril 1290, Simon de la Queue, chevalier, donne à l'abbaye de Neaufle-le-Vieux, pour l'anniversaire de son père, 2 arpents de terre à Villiers, entre Galluis et le Lieutel, sur le chemin de Paris ; son sceau, de même diamètre que le précédent, porte un écu bandé avec un lambel à cinq pendants. Légende : S. SIMON • DE • LA • QEVE • CHEVALIER.

Décembre 1312 : Simon de la Queue, écuyer, et Marguerite, sa femme, vendent à l'abbaye de Neaufle-le-Vieux 88 arpents de bois au Bois-Nivart, mouvant de leur propre conquest, pour le prix de 700 livres.

Février 1313 : Amaury de Maintenon et Marguerite, sa femme, puis Pierre, seigneur d'Amboise et de Chevreuse, et Jeanne de Chevreuse, sa femme, amortissent ce don qui est également approuvé par Guillaume, évêque de Paris, au mois de mars. La vente définitive est alors passée devant le prévôt de Montfort et sous le sceau de la châtellenie, en avril 1313 ; Yolande, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort, donna son consentement en mai ; le prix fut soldé le mois suivant. Ces sept originaux, dont plusieurs conservent au moins des fragments de sceaux, sont accompagnés aux archives du château de Galluis par des copies sur parchemin, délivrées en 1338 par Pierre Bel-Agent, prévôt de Paris. Cet ensemble de pièces donne une bonne idée de ce qu'était une vente au treizième siècle. Le sceau de Simon de la Queue est brisé, mais on y distingue un écu dont les bandes sont alternativement lisses et rayées de hachures perpendiculaires ; on y voit un lambel à trois pendants.

1331 : Simon de la Queue avoue tenir de la dame de Maintenon la maison de Matereul à Boissy, avec 15 arpents sur le chemin d'Elleville, l'arrière-fief du Bois-Nivart, tenu par son frère Robinet, et six autres arrière-fiefs.

Août 1339 : Simon de la Queue, écuyer, avoue tenir du seigneur de Chevreuse 50 arpents de terre à Boissy et un arrière-fief aux Près.

1342 : Robert de la Queue avoue tenir du seigneur de Maintenon 210 arpents au Bois-Nivart, tenant au chemin de Montfort à Saint-Léger, aux bois des moines de Neaufle-le-Vieux, au chemin de Monfort à la Queue, et au pré Chanterel ; plus le fief de la Malmaison, avec 100 arpents de bois sur le chemin de Chênerogneux (Papier velu de Chevreuse).

1300 : Guillaume de la Queue est vassal d'Acot de St-Rémy, à cause de sa feue femme.

1354 : Jean de la Queue, écuyer, doit un minot d'avoine à l'abbaye de Neaufle-le-Vieux, pour une terre à Galluis.

1366 : Monsieur Simon de la Queue, chevalier, tient du châtelain de Neaufle, la Queue, la Perruche et six arrière-fiefs, dont Jean de la Queue tient un, le tout en la comté de Montfort (Aveu de Neaufle, Coll. Filassier).

1367 : Blanche de la Queue possède un fief à Bruyères-le-Châtel (Papier velu de Chevreuse).

31 juillet 1372 : Simon de la Queue, chevalier, fait hommage au seigneur de Chevreuse pour Choisel, Doinvilliers et les fiefs de Guignonville, appartenant à sa femme Perrenelle, fille et seule héritière de Ferry de Denisi. Le 3 octobre 1373, il vendit ces biens à Pierre de Chevreuse.

1373 : Amaury, seigneur de Maintenon, rend aveu à Pierre de Chevreuse des fiefs dont il reçoit l'hommage dans le comté de Montfort : 1° la Malmaison et 290 arpents de bois au Bois-Nivard, appartenant à Guillaume Morhier, chevalier ; 2° un autre vasseur, Tassette de Maintenon ou de la Queue, qui en tient 50 arpents de bois au Bois-Nivard, tenant aux bois des moines de Neaufle-les-Viels. Un hommage sans date au seigneur de Maintenon la nomme Tassone, veuve d'Amaury Tonnerre, écuyer, et sœur de Simon de Maintenon ; 3° Monseigneur Simon de Maintenon, sieur de la Queue, qui en tient un fief à Boissy-sans-Avoir... item un vasseur, appelé les hoirs Robert de la Queue, qui tient dudit monsieur Simon un bois au Bois-Nivard ; item, etc. (Papier velu de Chevreuse).

1381 et 1410. Æon de Maintenon, dit le Borgne de la Queue, chevalier, maître d'hôtel du roi, sieur de la Queue, du Marais, le Val-St-Germain et Berchevilliers (Archives de Seine-et-Oise, E, 1110). Ces biens passèrent à la famille Hurault.

11 juillet 1414 : Perette de Lestre, veuve de Thibaut de Maintenon, écuyer, demeurant à Boissy, fait hommage pour elle et ses enfants, au seigneur de Chevreuse, d'un fief à Boissy-sans-Avoir (Papier velu de Chevreuse).

Au quinzième siècle, la terre de la Queue passa dans la famille des Près qui en prit le nom.

Il y avait une famille du même nom dans le comté de Meulan, qui remonte à Raoul de la Queue qui, en 1106, fut témoin d'un don de Pierre de Maule au prieuré de Maule (Cartulaire de Saint-Evrout) ; c'était peut-être l'ancien propriétaire de la Queue-Galluis avant les Maintenon, à moins qu'il ne tirât son nom d'une autre localité.

En 1214, Eudes de la Queue est un des chevaliers de la châtellenie de Mantes, dont le fief ne relevait pas du roi ; 1220, il fait avec sa femme Elisabeth, sœur de R. de Torote, un don à l'abbaye d'Abbecourt ; 1238 et 1249, son fils Pierre, écuyer, marié à Isabelle, l'imite.

1276 : Mathilde, femme de Simon de Wideville, lègue son surcot vert à Eremburge, femme de Galliet de la Queue (*Galerii de Cauda*).

1318 : testament de Galliet de la Queue, dans lequel il se dit frère de Guillaume de Poissy.

1519 : Jean de la Queue (Archives de Seine-et-Oise, Fonds d'Abbecourt).

Juillet 1248 : un Raoul de la Queue, chevalier, est à cause de Richeude, son épouse, seigneur d'une rente de grain au Buisson-le-Repos, vendue par Robin de Marchais à l'abbaye de Morigny.

Bibliographie : Nobiliaire du Comté de Montfort.

---

## Seigneurs de MAINTENON :

Les seigneurs de Maintenon appartenaient à l'une des plus anciennes familles féodales du pays chartrain et du comté de Montfort. Le premier dont le nom est cité dans les chartes est Avesgaud qui figura au nombre des témoins d'une charte donnée à l'abbaye de Saint-Père de Chartres par la comtesse Ledgarde, femme de Thibaut le Tricheur, comte de Chartres, le 5 février 978 et parmi les signataires d'une autre charte donnée à la même abbaye en 985.

- GERMOND I, dit FINITIMUS, qui doit son surnom à la situation de ses biens sur les extrêmes limites du comté de Chartres et de la seigneurie de Montfort. Il fut avec Amaury de Montfort l'un des signataires de l'acte de la fondation de l'abbaye de Coulombs donné en 1028 par le roi Robert I.
- AVESGAUD II, fils de Germond, signa la charte de la donation qu'Amaury II, seigneur de Montfort, peu avant sa mort fit à l'abbaye de Marmoutier, du prieuré de Saint-Thomas d'Epernon (Archives d'Eure-et-Loir) en 1053.
- GERMOND II, fils d'Avesgaud II, signa des chartes en 1083 et 1086.
- MAINIER DE MAINTENON, fils de Germond, et neveu d'un nommé Hugues de Maintenon, était encore un jeune adolescent, lorsqu'il signa en 1086, après la mort de son père, un accord avec les moines de Saint-Père au sujet d'un bois qui faisait partie de son fief de Saint-Lucien et qui avait été donné à la maison de Maintenon quinze ans auparavant par un changeur, nommé Gautier, du consentement de ses seigneurs, les de Villeray. Il figura dans une charte donnée vers l'an 1103 par laquelle il est témoin d'une donation faite au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, puis dans une autre du 23 novembre 1105 où il fut témoin avec son fils Amaury de la fondation du prieuré Saint-jean baptise de Houdan, par Amaury de Montfort. En 1120 avec sa femme Elisabeth, ses deux fils Amaury et Guillaume, ses filles Mathilde et Agnès, ses deux

frères Simon et Avesgaud, il fit à l'abbaye de Marmoutier une donation importante qui donna lieu à la fondation du prieuré de Notre-Dame de Maintenon. Le sceau de Mainier représentait un cavalier, une large épée à la main, un casque conique à nasal sur la tête, et un bouclier vu de trois quarts portant des bandes et un orle, suspendu au cou. Les pieds et la queue du cheval de même que le casque empiétaient sur la légende : + *Sigillum Amenerici de Mesten* avec un signe d'abréviation sur la lettre terminale. Le contre-sceau portant un écu triangulaire bordé et orlé avec la légende: *Secretum*.

- AMAURY I, fils aîné de Mainier. On trouve son nom au bas d'une charte de 1123 datée de Hautes-Bruyères, que Raoul de Conches donna en faveur d'Elisabeth de Montfort, sa mère, enterrée dans ce monastère, et le premier des chevaliers, de Thibaut, comte de Chartres, dans un acte que ce prince donna à l'église de Saint-Martin-du-Val en 1128. Il figure avec les grands feudataires du comté de Chartres, dans un acte de l'abbaye de Saint-Jean en 1135. Il fut tuteur du jeune Amaury IV, comte de Montfort et d'Evreux qui mourut en 1140. Il vivait encore en 1147.
- GUILLAUME était seigneur de Maintenon en 1150. Il est cité dans une charte de 1169. Il donna au prieuré de Notre-Dame de Maintenon 5 sous de rente sur sa censive pour le repos de l'âme de ses parents et de sa première femme Alix qu'il avait éperdument aimée, du consentement de ses frères Simon et Amaury et de sa seconde femme Marguerite. Son sceau était en forme d'écu aux angles arrondis portant deux barres. Dans l'orle du bouclier se trouvait la légende : + *S. Gvillelmi : De : Mestenum*.
- JEAN, seigneur de Maintenon en 1180, avait épousé une nommée Agnès, ils donnèrent l'un et l'autre en présence de Simon III, seigneur de Montfort, de son fils et de Simon de Maintenon au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux, douze deniers de cens qu'ils avaient à Epernon pour l'âme de leurs parents. Ils eurent plusieurs enfants dont Amaury qui leur succéda dans la seigneurie de Maintenon.
- AMAURY II, seigneur de Maintenon, de 1200 à 1237. En 1200 il donna l'église Sainte-Marie de Maintenon, située en dehors des murs du château avec la terre qui en dépendait à Saint-Martin de Marmoutier pour y bâtir des celliers et y établir un verger. En 1210 il confirma aux moines du prieuré de Maintenon une rente que sa mère Agnès leur avait donnée sur la prévôté d'Ivry. Sa femme se nommait Ameline, du consentement de laquelle en 1211 il apaisa un différend survenu entre lui et les moines de Maintenon. En juin 1223, il fit un accord avec Girard de Rutz au sujet de la terre de la Neuville, de Maintenon. Comme seigneur féodal, il consentit au mois de mars 1227 à la donation que sa sœur Agnès, dame de la Hunière, du consentement de ses trois fils, avait faite à l'abbaye des Vaux de Cernay de deux setiers de grains de rente sur son domaine d'Ablis pour le repos de l'âme de Baudoin de Gazeran son mari. En 1237 il fit avec sa femme Ameline une donation d'un pré au moines de Maintenon pour la célébration de leur anniversaire. Il avait pour sceau un écu arrondi aux angles et chargé de deux barres. La légende était : + *Sigillum Esmavrici de Miten*.
- AMAURY III de Maintenon, leur fils aîné, fut présent dans l'abbaye de Westminster avec Guy IV, seigneur de Chevreuse, et Hervé son frère, seigneur de Maincourt, à la cession qu'Amaury VII, comte de Montfort, fit du comté de Leicester à son frère Simon, en 1239.
- HUGUES, chevalier, seigneur de Maintenon, fils d'Amaury III, épousa en juillet 1248, Agnès, fille de Jean de Marolles et d'Alice, qui lui avaient constitué en dot tout ce qu'ils possédaient sur le moulin de Pierres. Hugues fit une donation aux moines de Maintenon pour l'anniversaire d'Agnès, sa femme, et pour le sien propre après sa mort. Il avait pour sceau un écu triangulaire portant une bande, légende : + *Sigillum Hugonis, militis de Meitenon*.
- JEAN, fils d'Amaury III, seigneur de Maintenon, fit don sur le moulin d'Epernon, qui avait appartenu à son frère, de deux setiers de grains, l'un à l'église de Saint-Pierre, l'autre au prieuré de Notre-Dame de Maintenon pour son anniversaire, 1260.
- AMAURY IV fait hommage à Béatrix, comtesse de Montfort, le 29 mars 1283. Amaury était vassal de la châtellenie d'Epernon et devait chaque année deux mois de garde au château. 66 fiefs et 57 arrières-fiefs en dépendaient. Le second fief se composait du donjon de Maintenon, de la garenne de Neuville et de ses dépendances. En 1336 on trouve un Guyot de Maintenon vendant au Chapitre tout ce qu'il possédait en la grange de Marsaucreux .
- JACQUELINE DE NEUVILLE était en 1331 tutrice de ses enfants mineurs et dame de Maintenon et de divers fiefs sis à Boissy et autres lieux du comté de Montfort. On ignore le nom du mari de cette dame qui devait être nécessairement le successeur d'Amaury IV.

- AMAURY V, fils de Jacqueline, seigneur de Maintenon, chevalier, qui, le 10 mars 1346, reçut de Jean de Pacy l'aveu et dénombrement de la châtelainie de Septeuil, puis l'aveu de 50 arpents situés au Bois-Nivard fait par la veuve d'Amaury Tonnerre. En 1373, Amaury rend aveu à Pierre de Chevreuse des fiefs dont il reçoit l'hommage dans le canton de Montfort. Près d'un siècle s'écoule sans que l'on puisse trouver trace des seigneurs de Maintenon, mais en 1414 Perrette de Lestre, veuve de Thibaut, seigneur de Maintenon, rend hommage pour elle et ses enfants au seigneur de Chevreuse d'un fief à Boissy Sans-Avoir où elle demeurait.
- JEAN, seigneur de Maintenon en 1473.
- ROBERT, frère de Jean, seigneur de Maintenon en 1485.
- AMAURY LORESSE, écuyer, fut nommé par Marie de Luxembourg en 1497 comme second vasseur de sa châtelainie d'Epernon, il tenait d'elle le donjon de Maintenon et la garenne de Neuville. Il fit un aveu en 1507 à la châtelainie de Chevreuse. Antoine de Cauteleu dit à tort que la châtelainie de Maintenon est tenue de lui, tandis qu'il ne tenait réellement que les fiefs et arrière-fiefs situés dans le canton de Montfort pour lesquels il donna souffrance aux enfants mineurs du seigneur de Maintenon. Ces enfants devaient être les héritiers d'Amaury Loresse qui lui-même est le dernier descendant connu de l'ancienne famille de Maintenon. Nous faisons remarquer qu'en faisant rédiger son aveu de 1507 Antoine de Cauteleu semble ignorer qu'un arrêt du Parlement de l'année 1503 avait adjugé à Jehan COTTEREAU, trésorier du roi de France et principal créancier des seigneurs, la terre et seigneurie de Maintenon.
- Nous trouvons ensuite Jehan COTTEREAU ; la famille d'ANGENNES ; Françoise d'AUBIGNÉ ; la maison de NOAILLES.

Bibliographie : *Châteaux en Eure-et-Loir*, volume 3, archives du diocèse de Chartres, 1915.